

*Initiatives ministérielles*

évident que le gouvernement tente tout simplement de faire avorter le projet de loi.

La ministre n'a pas conféré de mandat au comité et n'a pas dit à quel moment elle prévoit qu'il fasse rapport. Elle ne nous a pas dit qu'elle s'engageait à faire adopter un projet de loi sur le contrôle des armes à feu, que ce soit le C-80 ou un autre, avant la prorogation de la Chambre.

Ce qui s'est produit, c'est qu'elle a reçu des plaintes de députés de son parti à qui le projet de loi ne plaît guère. Alors, le gouvernement a déclaré forfait. Il s'est complètement distancé de la question et a dit qu'il la renvoyait à un comité spécial pour qu'il s'en occupe. Il a renoncé, il ne peut pas s'en occuper. C'est ce qu'il dit. Il ne peut pas s'en occuper.

Les membres éventuels du comité devraient être flattés que le gouvernement dise qu'il ne peut pas s'occuper de cette question, qu'il ne sait pas comment s'y prendre, qu'il veut que le comité s'en charge. Le gouvernement délègue en fait le pouvoir législatif à un comité spécial. Il dit qu'il ne veut pas se charger de cette question. À mon avis, il est incroyable que le gouvernement ait adopté cette attitude.

La ministre elle-même a dit: . . . si la deuxième lecture se fait avant l'ajournement. Le gouvernement n'a aucune intention de passer à l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi. Nous avons attendu deux mois et c'est la première fois aujourd'hui que nous avons à étudier cette question très importante.

La ministre a également dit que le projet de loi C-80 faisait partie d'un ensemble plus vaste. Dans son communiqué du 26 juin, elle avait des propositions relatives à d'autres questions, et pourtant, on ne les voit pas dans le projet de loi C-80.

Le gouvernement agit de façon extrêmement lamentable envers la population du Canada en ne s'attaquant pas à cette question très importante et en s'y dérochant de la sorte. La ministre prétend, comme l'a fait le député de Calgary-Ouest, qu'il s'agit là d'un sujet plus compliqué, qu'il faut renvoyer ce projet de loi à un comité spécial même s'il a été déposé et que tous les autres projets de loi sont renvoyés à un comité législatif. Pourquoi devrait-il être étudié par un comité spécial alors que tous les projets de loi sont renvoyés à un comité législatif? Pourquoi des amendements éventuels ne peuvent-ils pas être

présentés à un comité législatif? Il n'y a aucune raison à cela, sauf que le gouvernement ne veut pas que le projet de loi avance.

Des gens se sont certes plaints du projet de loi C-80. Cela ne fait aucun doute. Personne ne peut dire qu'il est parfait.

Combien de gens diraient que les projets de loi présentés à la Chambre sont parfaits? Combien de députés sont d'accord sur les projets de loi ayant plus de trois articles? Combien? Très peu.

Voilà pourquoi les comités existent, pour entendre des témoins et des plaintes et pour connaître l'opinion de tous les intéressés sur un projet de loi.

Le projet de loi C-80 n'est pas différent des autres projets de loi. En fait, il est supérieur au projet de loi C-58, un autre projet de loi de la députée, qui est un désastre absolu. Au moins, avec le projet de loi C-80, on peut faire quelque chose, on peut l'amender au comité législatif.

Tandis que le projet de loi C-58, il faudrait le refaire presque au complet.

La ministre a raison de dire que cette question est importante. C'est pourquoi il faudrait la régler aussi rapidement que possible.

Je ne parlerai pas du problème des quatorze femmes innocentes qui ont été tuées à Montréal et de ses conséquences. Mon collègue de Notre-Dame-de-Grâce s'en chargera. Je dirai seulement que celui qui a commis cette atrocité a été victime de violence dans sa jeunesse.

Si nous voulons interdire et empêcher les massacres de ce genre au Canada, nous devons faire davantage. Le gouvernement doit faire davantage pour régler le problème des jeunes victimes de violence et de mauvais traitement et qui ne bénéficient pas des avantages que nous voudrions offrir aux jeunes du Canada.

Jusqu'à ce que le gouvernement reconnaisse qu'il est nécessaire de traiter et de réhabiliter les jeunes qui commettent des crimes, de les faire quitter la rue, de s'en occuper et de travailler avec eux jusqu'à ce qu'ils reviennent dans la bonne voie, il ne règlera pas le problème.

Bien des points du projet de loi C-80 font l'unanimité. Beaucoup de groupes qui s'opposent à certains mécanismes de contrôle qu'il propose, des sociétés de tir, de chasseurs et de vendeurs d'armes à feu sont d'accord